

**AVIS DE PUBLICITE
2025/CMRE/001**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST
COMMUNES DE CHAMPIGNEULLES ET DE DOMBASLE SUR MEURTHE**

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Les sites à valoriser se trouvent :

- à Champigneulles, Route de Frouard, PK 156,900 du CMR Est, en rive gauche ;
- à Dombasle-sur-Meurthe, D400, au bord du canal, face à « Solvay », PK 178,690 du CMR Est, en rive gauche.

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour l'installation de panneaux publicitaires.

Publié le

24/02/2025

Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication

1 mois

Date limite de réception des propositions

Date : 25/03/2025
Heure : 12h

Objet de l'occupation

Installation de panneaux publicitaires en rive gauche du canal de la Marne au Rhin Est à Champigneulles et à Dombasle sur Meurthe

Lieu

Communes : CHAMPIGNEULLES et DOMBASLE SUR MEURTHE

Adresse 1 : Route de Frouard à Champigneulles (54250)

Adresse 2 : D400 à Dombasle-sur-Meurthe (54110)

Références cadastrales : domaine non cadastré

PK : 156,900 CMRE Champigneulles, en rive gauche
178.690 CMRE Dombasle, en rive gauche

Activité(s) pouvant être exercée(s)

Installation de panneaux publicitaires de 8 à 12 m² selon la réglementation nationale en vigueur en la matière.

Caractéristiques

Voir plans et photos

essentielles/particularités de l'emplacement

Restrictions

Type d'autorisation délivrée

Convention d'occupation temporaire

Conditions financières générales

Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.

[Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF](#)

Durée de la COT/AOT	Durée 5 ans en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu
Critères de sélection	<p>Les critères de sélection seront considérés en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> · du montant de la redevance proposée, · de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques), · de la nature et du montant des investissements projetés, · de la solidité financière du projet.
Négociation	Oui dans la limite basse des tarifs domaniaux de VNF (tarif plancher)
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> · Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial, · Statuts et Kbis (si société) avec numéro de SIRET, · Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte, · Assurance, · Fiche client renseignée, · Justificatif de domicile de moins de 3 mois, · Descriptif du projet ou de l'activité envisagée · Offre de prix : Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF
Dépôt des candidatures	<p>– La demande est à rédiger en français et à envoyer</p> <p><i>Modalités de transmission</i></p> <ul style="list-style-type: none"> · par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr <p>en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.</p> <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> · par courrier postal à l'adresse suivante : <p style="text-align: center;"> UTI CMRE EN Gestion du Domaine Public et Fluvial 52 Rue Charles de Foucauld 54000 NANCY </p> <p>en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.</p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Voies navigables de France UTI UTI CMRE EN 52, rue Charles de Foucauld 54000 NANCY Tél : 03.83.17.41.20 Mail : uti.cmre-nancy@vnf.fr</p>